

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le mardi 8 octobre 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents les conseillers, conseillères :

Monsieur Patrice Deneault, absent Monsieur Martin Farrar-Deguire, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3 Madame Nancy Sorel, poste no. 4
Monsieur David Arseneault, absent Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Jacques Lemaistre-Caron, maire, absent

Absences motivées : monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire, les conseillers, Patrice Deneault, David Arseneault

Est également présents :

Éric Barrière, maire suppléant
Silvio Gaudio, directeur général / greffier-trésorier

Le maire suppléant préside la séance. Le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h00

2024-10-289

ADOPTION DU MAIRE SUPPLÉANT – ÉRIC BARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire est absent à la séance d'aujourd'hui;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Éric Barrière comme suppléant pour présider la séance.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-10-290

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	
1	Présence des membres du Conseil
2	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.1	Ouverture de la séance ordinaire du 8 octobre 2024
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DU/ DES PROCÈS-VERBAUX
4.1	Résolution adoptant le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024
4.2	Résolution adoptant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024
4.3	
4.4	
5	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
6	ADMINISTRATION /FINANCES
6.1	Adoption des comptes payés au 30 septembre 2024

6.2	Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2024
6.3	Dépôt des activités de fonctionnement financier du 1 ^{ER} AU 30 septembre 2024
6.4	PRABAM – Résolution du conseil municipal entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale
6.5	Entente avec le Syndicat pour modifier le poste d’adjointe administrative à adjointe hybride
6.6	
6.7	Fermeture du bureau municipal et de la SAAQ – du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement
6.8	
6.9	Formation le 10 et 17 octobre 2024 – Fleurons du Québec
6.10	EURÉKA - Offre de services professionnels – échantillonnage du sable présent dans le réservoir d’eau brute – Station de production d’eau potable municipale
7	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE/POLICE/POMPIERS
8.1	Rapport du mois de septembre 2024
8.2	Entériner la résolution électronique Soumission SO-034371 – entretien du camion -638
9	TRAVAUX PUBLICS
9.1	Rapport du mois de septembre 2024
9.2	Soumissions reçues : <ul style="list-style-type: none"> • Compass minéraux • Sel Icecat • Mines Seleine Le prix pour le sel à glace en vrac – saison 2024-2025
9.3	Soumission pour le remplacement de flotteurs pour 7 aérateurs bassin aéré
10	HYGIÈNE DU MILIEU
10.1	
11	URBANISME
11.1	Rapport d’activités/ Inspectrice/urbaniste
11.2	Dépôt procès-verbal du comité consultatif d’urbanisme (CCU)
11.3	Dépôt procès-verbal du comité consultatif en environnement juin et septembre 2024(CCE)
11.4	Demande de permis construction garage isolé au 7-9 rue, Van Vliet
11.5	Demande de permis remplacement d’une enseigne au 7-9 rue, Van Vliet
11.6	
11.7	
11.8	
12	LOISIRS
12.1	Rapport du mois de septembre 2024
12.2	Demande de financement dans le cadre du Fonds « Plaisirs plein air! »
12.3	Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »
12.4	Demande de financement dans le cadre du Fonds « Fond pour une jeunesse culturelle »
12.5	Soumission – système de son – Solution Audio vidéo
12.6	Offre d’emploi hivernal sur demande
13	CORRESPONDANCE/INFORMATION
13.1	Communiqué – Avis de décès – Madame Marielle Gervais, conseillère municipale – Venise-en- Québec
13.2	DÉPÔT - Proanima – détail des licences vendues
13.3	Suivi plan d’action politique familiale et opportunité d’effectuer une évaluation d’impact sur la santé (EIS)
13.4	
13.5	
14	VARIA
14.1	
15	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
16	CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE À

Jacques Lemaistre-Caron, maire
Silvio Gaudio, directeur général

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 8 octobre 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

ADOPTÉE

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2024-10-291 **RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Deguire-Farrar

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-292 **RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 septembre 2024.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- À 19 h 02 - L'arrêt au coin de rue Laramée et (section 202)
- 19 h 06 période de question terminée.

6. **ADMINISTRATION, FINANCES**

2024-10-293 **COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2024**

TOTAL DÉPARTEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024	24 852.02 \$
TOTAL RÉMUNÉRATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2024	78 165.96 \$
GRAND TOTAL AU 30 SEPTEMBRE 2024:	103 017.98 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 30 septembre 2024, tels que présentés sur une liste et remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE

DÉPARTEMENT	MONTANT
HDV - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	31 955.18 \$
VOIRIE	37 625.20 \$
SERVICE INCENDIE	19 276.78 \$
SERVICE FOURRIÈRE	2 611.94 \$
SURETE DU QUEBEC	177 211.00 \$
MRC - VIDANGE	32 073.73 \$
SAAQ	459.90 \$
URBANISME	21 746.13 \$
BIBLIOTHÈQUE	591.78 \$
CLR	17 117.69 \$
ENT. PARC ET TERRAIN JEUX	2 208.40 \$
LOISIRS	3 217.35 \$
SKATE PARK, PUMPTRAK, DEK	26 245.28 \$
PROJET VAN VLIET	2 267 053.55 \$
USINE EAU POTABLE ET EGOUT	21 711.80 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPT 2024:	2 661 105.71 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 septembre 2024, tels que présentés sur une liste et remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales du 1^{er} au 30 avril 2024.

Le conseil municipal a pris connaissance du document présenté.

RÉSOLUTION PRABAM – RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL ENTÉRIANT ET CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissances du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale de 132 938 \$ qui lui a été confirmée dans une lettre datée du 21 juin 2021 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE les membres du conseil entérinent et confirment la réalisation des travaux visées par la reddition de comptes finale;

QUE la municipalité a pris connaissances du Guide du PRABAM et qu'elle respecte toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la firme Beaulieu et associés CPA Inc. soit mandatée pour effectuer le rapport d'audit validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels.

ADOPTÉE

2024-10-296

ENTENTE AVEC LE SYNDICAT POUR MODIFIER LE POSTE « D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE » À « ADJOINTE HYBRIDE »

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur, la liste des salaires salariées nous pouvons constater le poste « adjointe administrative »;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative sera appeler à aider au département de l'inspectrice municipale à 25 heures semaine ainsi que le département des pompiers à 10 heures semaines;

CONSIDÉRANT QUE nous devons modifier le titre d'adjointe administrative à adjointe hybride;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la modification, et demande de faire une lettre d'entente avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 4947;

QUE le conseil municipal demande à monsieur Silvio Gaudio, directeur général et greffier-trésorier de signer ladite lettre d'entente avec le syndicat.

ADOPTÉE

2024-10-297

RÉSOLUTION POUR LA FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) DU 23 DÉCEMBRE 2024 AU 3 JANVIER 2025 INCLUSIVEMENT

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur stipule que les employés municipaux ont des journées chômés et payés durant la période des fêtes;

ATTENDU QUE l'article 15.1 de la convention collective, les congés personnels/ maladies seront monnayés au courant du mois de décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal, la société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) seront fermés du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de l'hôtel de ville, la SAAQ pour le congé du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement;

QUE les journées non fériées seront aux frais de chaque employé municipal;

QUE le conseil municipal demande en considération d'avoir un numéro d'urgence pour les appels reçus entre le 23 décembre 2024 et 3 janvier 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

2024-10-298

FORMATION – FLEURONS DU QUÉBEC, LE 10 ET 17 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle a déjà été Fleurons en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la formation donnée le 10 et 17 octobre « Fleurons du Québec » et qui serait intéressante, bénéfique pour la Municipalité de Lacolle en lien avec le Comité Consultatif d'environnement (CCE) pour que nos espaces urbains soient agréables et profiter de l'accompagnement par des professionnels;

CONSIDÉRANT QUE ladite formation est sous le thème « La santé des sols comme pilier de l'aménagement durable » ainsi apprendre à gérer les plantes, fleurs et arbres et pour avoir plus de vivaces et nous devons respecter les critères demandés et ledit comité pourra mieux gérer et informer le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la formation est au coût de cent dollars (100,00\$) pour un nombre illimité de personnes et que le tout est enregistré ce qui peut être écouté en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte que les personnes intéressées puissent suivre ladite formation au montant de cent dollars (100,00\$);

ADOPTÉE

2024-10-299

EURÉKA – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉCHANTILLONNAGE DU SABLE PRÉSENT DANS LE RÉSERVOIR D'EAU BRUTE – STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Euréka présente une offre de services concernant l'échantillonnage du sable présent dans le réservoir d'eau brute de la station de production d'eau potable municipale, située au 99, chemin McGee;

CONSIDÉRANT QUE ladite compagnie doit faire des analyses décrit comme suit :

- Granulométrie et sédimentométrie ;
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
- Hydrocarbures pétroliers C10C50 ;
- Métaux extractibles (argent, arsenic, baryum, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, étain, manganèse, molybdène, nickel, plomb, sélénium, zinc)

CONSIDÉRANT QUE cet échantillonnage permettra de caractériser le sable et l'eau surnageante et de confirmer la faisabilité de gestion subséquente, en cours d'élaboration dans le cadre du mandat 24-3144;

CONSIDÉRANT QUE la méthodologie appliquée pour ce projet se déroule selon des étapes suivantes :

1. Préparation de l'échantillonnage et coordination ;
2. Visite du site et prélèvement de trois (3) échantillons de sable et un (1) échantillon d'eau surnageante ;
3. Transport des échantillons au laboratoire et suivi de la réception des résultats d'analyse ;
4. Transmission des résultats d'analyse au client, par courriel ;
5. Interprétation sommaire des résultats (niveau de contamination), par courriel.

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de l'échantillonnage pourrait être réalisé dans un délai de trois (3) semaines suivant l'acceptation de la présente offre de services et que le personnel responsable de la station de traitement, qualifié pour l'opération des équipements, devra être présent en tout temps lors de l'intervention du personnel d'EUREKA ENVIRONNEMENT, et devra assister ce dernier pour mener à bien l'échantillonnage du sable présent dans le réservoir d'eau brute.

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont au taux et main-d'œuvre et dépenses pour 2024 comme suit :

Ingénieur 150.00\$

Directeur de projet, ingénieur sénior 190.00\$

Technologue/Technicien 95.00\$

Dessinateur 90.00\$

Personnel administratif 90.00\$

Kilométrage 0.80\$/km

Frais d'expédition des échantillons Coûtant + 15%

Autres dépenses Coûtant + 15%

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris en considération l'offre de service de la compagnie Euréka;

QUE ledit conseil pris connaissance des exclusions pour procéder à l'échantillonnage comme suit et de se référer à l'offre de service pour tous les détails énumérés ci-dessous;

- Entrée en espace clos et travaux sous-marins ;
- Aménagements du site préalablement aux travaux (si requis) ;
- Manipulation des équipements de la station de traitement ;
- Machinerie et/ou camion vacuum pour prélèvement (si requis) ;
- Réhabilitation environnementale advenant la présence de sols contaminés ;
- Tout autre échantillonnage supplémentaire ;

- Tout autre étude ;
- Retour sur le terrain ;
- Demandes supplémentaires du client.

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service présenté par la compagnie EURÉKA ENVIRONNEMENT et demande à monsieur Silvio Gaudio, directeur général et greffier-trésorier de signer tous les documents concernant l'appel d'offre de service.

ADOPTÉE

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 DÉPÔT – RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

2024-10-300

ENTÉRINER LA RÉOLUTION ÉLECTRONIQUE - ADOPTANT LA SOUMISSION SO-034371 – ENTRETIEN DU CAMION 638

ATTENDU QUE le moteur du camion 638 a arrêté de fonctionner en se rendant sur un feu;

ATTENDU QUE c'est un camion d'urgence (camion pompe);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raynald Demers, directeur incendie, a demandé une soumission auprès de ADF Diesel Rive-Sud Inc. et de faire la réparation immédiatement;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont reçu le courriel pour passer la résolution électroniquement en date du 1^{er} octobre 2024 pour le moteur du camion no 638 et que les conseillers aux postes no 1,3,5 et 6 approuvent par écrit la dépense de trente-cinq mille neuf cent trente-neuf dollars et dix cents (35 939,10\$);

CONSIDÉRANT QUE le montant de ladite soumission s'élève à trente-cinq mille neuf cent trente-neuf dollars et dix cents (35 939,10\$) taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les fonds seront pris au fonds de roulement 12 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE les conseillers approuvent la dépense de trente-cinq mille neuf cent trente-neuf dollars et dix cent (35 939,10\$) pour la réparation du camion no 638;

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

9.1 DÉPÔT du mois de septembre 2024

Le dépôt a été présenté au membre du conseil

2024-10-301

RÉSOLUTION POUR SOUMISSIONS POUR LE SEL À GLACE EN VRAC – SAISON 2024-2025

ATTENDU QUE l'appel d'offre pour le sel à glace en vrac livré de 150 tonnes pour la saison 2024-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle doit s'approvisionner de sel pour la saison hivernal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a reçue trois soumissions comme suit :

COMPASS MINÉRAIS	109,92\$ la tonne,	16 488,00\$ + taxes
SEL ICECAT	130,28\$ la tonne,	19 542,00\$ + taxes
MINES SELEINE	118,24\$ la tonne,	17 736,00 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumission présentées et demande d'accepter la compagnie Compass Minéral au montant seize mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars (16 488,00\$) plus taxes livré.

ADOPTÉE

2024-10-302

RÉSOLUTION ADOPTANT LA SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DE FLOTTEURS POUR 7 AÉRATEURS – BASSIN AÉRÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Lacolle a ses bassins aérés;

ATTENDU QUE nous devons faire un changement de flotteurs pour 7 aérateurs existants et que c'est une nécessité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission numéro 2989 est décrit comme suit :

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNIT.	TOTAL
3	FLOTTEURS C3816,3'x8'x16'	14.00	700.00\$	9800,00\$
3	FLOTTEURS C2412, 2'x4'x12'	14.00	190.00\$	2660,00\$
3	FLAT BAR/FER ANGLE INOX BOULONNERIE INIX ET FOURNITURE ATELIER	1	3200,00\$	3200,00\$
11	LIVRAISON AUX ÉTANGS PAR LES FOURNISSEUR	1	475,00\$	475,00\$
1	MAIN-D'ŒUVRE	1	22 296,50\$	22 296,50\$

- les aérateurs à réparer devront être sortis / remis à l'eau par nous
- disposition des flotteurs et pièces enlevés non-incluses
- travaux électriques non-inclus

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris connaissance du document et accepte la soumission qui est au montant de 44 186,62\$ taxes incluses;

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 DÉPÔT/rapport mensuel d'activité du mois d'avril 2024

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

11.2 DÉPÔT / PROCÈS VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

11.3 DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT JUIN ET SEPTEMBRE 2024 (CCE)

Le dépôt a été présenté aux conseillers à la séance.

2024-10-303

DEMANDE DE PERMIS – CONSTRUCTION GARAGE ISOLÉ AU 7-9, RUE VAN VLIET

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de construction a été soumise au service d'urbanisme concernant l'immeuble du 7-9 rue Van Vliet associé au lot 4 938 555;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone M-2 et que le bâtiment principal actuel est reconnu à l'annexe 1 du règlement RU 2021-0209 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturales comme bâtiment d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure fut accordé via la résolution no 2024-08-249 concernant une dérogation quant à la superficie maximale ainsi qu'à la hauteur des murs et des portes;

CONSIDÉRANT QUE les interventions assujettis au règlement RU 2021-0209 (PIIA) inclut toute nouvelle construction, aménagements extérieurs ainsi que des aires de stationnement autre que résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit répondre aux objectifs de la section 3 du chapitre 3 du règlement RU 2021-0209 (PIIA) sur les plans d'intégration et d'implantation architecturales afin de

- Assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions ;
- Assurer une intégration harmonieuse des agrandissements aux bâtiments existants et au milieu dans lequel il s'insère ;
- Favoriser la conservation du volume original du corps principal des bâtiments ;

- Favoriser la conservation et la restauration des éléments architecturaux d'origine ou traditionnels tout en respectant le style architectural du bâtiment ;
- Assurer la qualité, la durabilité et l'intégration des aménagements extérieurs

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme juge que la demande répond majoritairement aux critères d'évaluations;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme désire apporter les recommandations suivantes considérant l'aspect minéralisé du terrain et la proximité du stationnement municipal :

- En tout temps aucune construction ou ouvrage ne peut empiéter sur la propriété ou sur l'emprise municipale;
- En tout temps, l'accès des véhicules devra se faire par l'entrée priver de l'immeuble;
- Dans les meilleurs délais après les travaux, une délimitation physique devrait être implantée par l'ajout de bac à fleurs afin de verdir la propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande de suivre les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la construction d'un garage isolé au 7-9, rue Van Vliet et d'approuver ladite demande.

ADOPTÉE

2024-10-304

DEMANDE DE PERMIS – REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE AU 7-9, RUE VAN VLIET

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de remplacement d'enseigne sur façade avant a été soumise au service d'urbanisme concernant l'immeuble du 7-9 rue Van Vliet associé au lot 4 938 555;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement d'une enseigne sur façade avant du bâtiment aux mêmes dimensions, mais avec l'ajout d'un nouveau logo pour la nouvelle entreprise affiliée à la propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone M-2 et que le bâtiment principal actuel est reconnu à l'annexe 1 du règlement RU 2021-0209 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturales comme bâtiment d'intérêt patrimonial;
M-2;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit répondre aux objectifs de la section 4 du chapitre 3 du règlement RU 2021-0209 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturales (PIIA) afin d'assurer un choix adéquat d'enseigne vise à assurer une intégration harmonieuse des enseignes et à assurer des qualités esthétiques adaptées au milieu;

- Favoriser la qualité esthétique des enseignes ;
- Éviter de créer une surcharge visuelle en multipliant les enseignes ;

- Encadrer l'éclairage des enseignes ;
- Assurer une intégration harmonieuse des enseignes sur socle ou poteau à l'aménagement paysagé.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme juge que de la demande répond majoritairement aux critères d'évaluations;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande de suivre la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant l'enseigne sur la façade du 7-9, rue Van Vliet et que la demande correspond majoritairement aux critères d'évaluations et d'approuver ladite demande.

ADOPTÉE

12. LOISIRS

DÉPÔT – RAPPORT DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Le rapport a été présenté à la séance ordinaire aux conseillers.

2024-10-305

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS « PLAISIRS PLEIN AIR »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle souhaite déposer une demande d'aide financière au montant de cinq mille dollars (5000,00\$) dans le cadre du Fonds « **Plaisirs plein air !** » à l'hiver 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice en Loisirs Isabelle Rivard de déposer la demande d'aide financière au montant de cinq mille dollars (5000,00\$) dans le cadre du Fonds « **Plaisirs plein air** » pour et au nom de La Municipalité de Lacolle et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-306

DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS « EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE! »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle souhaite déposer une demande d'aide financière au montant de neuf mille cinq cent dollars (9 500,00\$) dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie et autorise la coordonnatrice en Loisirs Isabelle Rivard de déposer la demande d'aide financière au montant de neuf mille cinq cent dollars (9 500,00\$) dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de La Municipalité de Lacolle et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-307

**DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS
« FOND POUR UNE JEUNESSE CULTURELLE »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle souhaite déposer une demande d'aide financière de cinq mille dollars (5 000,00\$) dans le cadre du « Fond pour une jeunesse culturelle » à l'hiver 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lacolle s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil appuie et autorise à la coordonnatrice en Loisirs Isabelle Rivard de déposer la demande d'aide financière au montant de cinq mille dollars (5000,00\$) dans le cadre du Fonds « Fond pour une jeunesse culturelle » pour et au nom de La Municipalité de Lacolle et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-308

**RÉSOLUTION ADOPTANT LA SOUMISSION -SYSTEMÈME DE
SON – SOLUTION AUDIO VIDÉO**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a un système de son désuet au Centre Léodore-Ryan;

ATTENDU QUE le département des Loisirs organise beaucoup d'activité et que dans la grande salle, les citoyens ont de la difficulté à entendre le son et les paroles;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Rivard, coordonnatrice des loisirs a fait une demande de soumission pour un système de son pour recevoir une sonorisation adéquate;

CONSIDÉRANT QUE la soumission numéro 2158 est de seize mille cinq cent soixante et un dollars et vingt-trois cents (16 561,23\$) taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris connaissance de la soumission 2158 et demande de faire le déboursier pour l'achat du système de son au montant de seize mille cinq cent soixante et un dollars et vingt-trois cents (16 561,23\$) taxes incluses.

ADOPTÉE

2024-10-309

RÉSOLUTION ADOPTANT « OFFRE D'EMPLOI HIVERNAL SUR DEMANDE »

CONSIDÉRANT QUE le chalet des Loisirs a de nouvel air de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi sera affiché et l'emploi est pour un étudiant saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE l'étudiant devra accueillir les citoyens et veiller à la sécurité et au respect des règlements;

CONSIDÉRANT QU'il devra distribuer et entretenir le matériel sportif, entretenir la patinoire et dégager la surface glacée;

CONSIDÉRANT QUE l'étudiant devra offrir les premiers soins si nécessaire

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris connaissance du besoin et donne leur accord pour engager un étudiant au département des Loisirs pour l'emploi saisonnier et aux conditions prévues avec la convention collective en vigueur des employés municipaux.

ADOPTÉE

13. CORRESPONDANCE/ INFORMATION

DÉPÔT – Communiqué -avis de décès – Madame Marielle Gervais, conseillère municipale – Venise-en- Québec

Le conseil municipal a pris connaissance du communiqué.

DÉPÔT – PROANIMA – DÉTAIL DES LICENCES VENDUES

Le conseil a pris connaissance du détail pour les licences vendues.

2024-10-310

SUIVI PLAN D'ACTION POLITIQUE FAMILIALE ET OPPORTUNITÉ D'EFFECTUER UNE ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EIS)

CONSIDÉRANT QUE le programme « Plan d'Action Politique Familiale » pour une étude gratuitement qui concerne les nouvelles constructions « Projet Clermont »

CONSIDÉRANT QUE cette étude pourra indiquer à la municipalité les faiblesses comme : passage pédestre, pistes cyclable, panneaux de signalisation, ainsi pour pourrons améliorer les endroits ciblés par cette étude;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte et autorise monsieur Silvio Gaudio, directeur général et greffier-trésorier de faire la demande pour l'étude.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)

À 19 h 30 - location et subvention des casques + BMX

- Concernant le moteur (camion pompe)

À 19 h 33 –fin des questions.

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 36 tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Prochaine séance le 10 novembre 2024

Éric Barrière, maire suppléant

Silvio Gaudio, directeur général/greffier-trésorier